

APPLICATION « PLENITUDE ON THE ROAD » : TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

En vigueur à partir du 01/10/2026

Les présentes conditions générales de contrat (« **Conditions Générales** » ou « **Contrat** ») régissent les termes et conditions relatifs à l'utilisation des services (« **Services** » et, individuellement, « **Service** ») fournis par Plenitude On The Road S.r.l., dont le siège social est situé à Milan, Via Carlo Bo, n° 11 (n° de TVA : 09957510960 ; adresse e-mail/PEC : ontheroad@pec.emob.eniplenitude.com ; numéro de téléphone : 0237929489 – « **Plenitude On The Road** » ou la « **Société** »), via l'application Plenitude On The Road (« **Application** ») à ses clients (« **Clients** » ou « **Utilisateurs** »).

Pour accéder aux Services, après avoir accepté les présentes Conditions Générales, le Client devra créer un profil de facturation (« **Profil de facturation** »), qui pourra être privé (destiné aux consommateurs tels que définis à l'article 18, alinéa 1, lettre a), du Code de la consommation), professionnel (destiné aux titulaires d'un numéro de TVA) ou associé (destiné aux conducteurs des Clients professionnels de Plenitude On The Road), et saisir dans l'Application un moyen de paiement valide, le cas échéant en s'inscrivant également en tant que Client du Service conformément aux dispositions de l'article 2 ci-après, « Inscription et adhésion au Service ». Le Client reconnaît qu'en contrepartie de l'utilisation des Services, il devra verser à Plenitude On The Road les tarifs disponibles dans l'Application et régis par les dispositions du document « *Annexe 1 : Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road* » (« **Tarifs** »), joint aux présentes Conditions Générales et qui en fait partie intégrante et substantielle.

Les présentes Conditions Générales seront également applicables, sous réserve de leur mise à jour appropriée conformément aux dispositions de l'article 3 ci-après – « Modification des Conditions Générales, des Services et des Tarifs » –, aux éventuels nouveaux Services qui pourront être fournis aux Clients à l'avenir.

De plus amples informations sur les Services sont disponibles sur le site de PLENITUDE : <https://www.eniplenitude.fr/mobilite-electrique>

1. OBJET DU CONTRAT

1.1. Les présentes Conditions Générales régissent la fourniture par Plenitude On The Road des Services suivants via l'Application :

- a) démarrage et interruption du service de recharge des véhicules électriques (« **Service de recharge** ») auprès des stations de recharge publiques compatibles avec le Service, qu'elles soient la propriété de Plenitude On The Road (« **Stations de recharge Plenitude On The Road** ») ou d'opérateurs tiers (« **Stations de recharge de tiers** » – les Stations de recharge Plenitude On The Road et les Stations de recharge de tiers étant ci-après désignées collectivement comme les « **Stations de recharge** »), auxquelles le Client peut accéder via l'Application ou au moyen de la carte RFID associée à son profil (voir art. 6.5) ;
- b) affichage cartographique des Stations de recharge dédiées aux véhicules électriques compatibles avec le Service de recharge fourni par Plenitude On The Road, avec la possibilité de s'y rendre à l'aide des applications de navigation installées sur son dispositif ;
- c) définition par le Client de ses Stations de recharge préférées ;
- d) réservation du Service de recharge auprès de l'une des Stations de recharge proposant cette fonctionnalité, pour la période précédant le début du Service de recharge indiquée dans l'Application dans les informations détaillées de chaque Station de recharge ;
- e) suivi du processus de fourniture du Service de recharge auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road et, lorsque cette fonctionnalité est disponible, auprès des Stations de recharge de tiers ;
- f) notification, sous réserve de l'activation préalable de cette fonctionnalité sur le dispositif du Client, de la fin de la période de stationnement gratuit (à savoir la durée maximale pendant laquelle il est possible d'occuper gratuitement la Station de recharge et l'aire de stationnement correspondante à compter du moment où l'utilisation du Service de recharge prend fin, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après) ;
- g) achat et association d'une carte RFID au Profil de facturation du Client ;

- h) paiement, le cas échéant, du montant dû au titre de l'utilisation des Services, conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après ;
- i) archivage et consultation, dans une section dédiée, de l'historique des Services de recharge utilisés par le Client et des factures émises au titre de ceux-ci ;
- j) modification des données personnelles et du moyen de paiement associés au Profil de facturation du Client ;
- k) association de plusieurs Profils de facturation au même Client. Chacun de ces Profils pourra prévoir l'application de Tarifs différents et/ou un affichage spécifique des Stations de recharge auxquelles le Client peut accéder. Lorsqu'un même Client dispose de plusieurs Profils de facturation, Plenitude On The Road utilisera un code d'identification unique afin de les associer à un seul Client.

1.2. Plenitude On The Road se réserve le droit de compléter les Services susmentionnés par des Services supplémentaires, en informant dûment le Client, à tout moment après la conclusion du présent Contrat.

1.3. Dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client est tenu de respecter les dispositions des présentes Conditions Générales et de leurs annexes.

2. INSCRIPTION ET ADHÉSION AU SERVICE

2.1. L'accès aux Services est exclusivement réservé aux personnes âgées d'au moins 18 ans et peut s'effectuer selon l'une des modalités suivantes :

i. à la suite de l'inscription du Client via l'Application pour smartphone (« **Utilisateurs Inscrits** »). En menant à bien la procédure d'inscription et en cliquant sur le bouton « Accepter », le Client déclare avoir lu attentivement et accepté expressément les présentes Conditions Générales, leurs annexes et la Politique de confidentialité.

Au cours de la procédure d'inscription, il sera demandé à l'Utilisateur d'indiquer son code fiscal, qui sera utilisé en tant que code d'identification unique (« **Code d'identification unique** ») et associé au compte créé par celui-ci. Si l'Utilisateur ne dispose pas d'un code fiscal, un autre Code d'identification unique lui sera attribué, sur la base des informations fournies par l'Utilisateur lui-même lors de son inscription. À cet égard, il est précisé qu'à compter du 22/09/2026, chaque

Utilisateur Inscrit identifié au moyen du Code d'identification unique créé selon les modalités décrites ci-dessus ne pourra être titulaire que d'un seul compte, auquel devra être associée une seule adresse e-mail. Aux fins de l'utilisation des Services, l'Utilisateur devra également créer un Profil de facturation au terme de la procédure d'inscription. Le Client pourra néanmoins ajouter d'autres Profils de facturation ultérieurement. Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Questions fréquentes » dans l'Application et sur le site Internet de [PLENITUDE](#) ;

ii. sans inscription préalable dans l'Application, en saisissant uniquement les données de facturation et le moyen de paiement lors de la fourniture du Service (« **Utilisateurs Non Inscrits** »). Afin de pouvoir utiliser les Services – dans les limites prévues à l'article 2.2 ci-après –, l'Utilisateur Non Inscrit doit déclarer avoir lu attentivement et accepté expressément les présentes Conditions Générales, leurs annexes et la Politique de confidentialité. Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Questions fréquentes » dans l'Application et sur le site Internet de [PLENITUDE](#).

2.2. Les Utilisateurs Non Inscrits, après avoir saisi les données nécessaires au paiement et à la facturation, pourront uniquement utiliser les Services suivants :

- a) démarrage et interruption du Service de recharge du véhicule électrique auprès des Stations de recharge **Plenitude On The Road** et des **Stations de recharge de tiers** auxquelles le Client peut accéder via l'Application. Il est précisé que les Utilisateurs Non Inscrits pourront utiliser le Service de recharge exclusivement en appliquant le Tarif à la consommation tel que défini à l'article 3 de l'*Annexe 1 : Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road*, et ne pourront pas souscrire d'Abonnements ;
- b) affichage cartographique des Stations de recharge dédiées aux véhicules électriques compatibles avec le Service de recharge fourni par Plenitude On The Road, avec la possibilité de s'y rendre à l'aide des applications de navigation installées sur leur dispositif ;
- c) suivi du processus de fourniture du Service de recharge auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road et, lorsque cette fonctionnalité est disponible, auprès des Stations de recharge de tiers.

2.3. Dans les cas susmentionnés, l'accès aux Services, y compris au Service

de recharge, reste dans tous les cas subordonné à la vérification concluante, par Plenitude On The Road, de l'exactitude des données, y compris les données de paiement, saisies par le Client lors de la création de son Profil de facturation. Pour connaître les moyens de paiement acceptés, veuillez consulter l'article 6.

3. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES, DES SERVICES ET DES TARIFS

3.1. Plenitude On The Road se réserve le droit de mettre à jour, de compléter et/ou de modifier les présentes Conditions Générales (y compris l'*Annexe 1 : Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road*, voir article 3.3) pour des motifs légitimes, notamment : **a)** des raisons d'intérêt public et/ou de sécurité ; **b)** des raisons liées à la bonne exécution, y compris à la suite d'une modification intervenue, d'obligations législatives et/ou réglementaires ; **c)** des raisons liées à la mise en œuvre de mises à jour et d'améliorations techniques des Services et de l'Application, y compris toute mise à jour technique de l'Application ; **d)** des raisons techniques, organisationnelles et/ou commerciales rendant nécessaires des modifications sans lesquelles Plenitude On The Road ne serait pas en mesure de continuer à fournir les Services faisant l'objet des présentes Conditions Générales ; **e)** des raisons liées à l'évolution des conditions du marché et des hypothèses économiques/commerciales prises comme référence pour définir les conditions de fourniture des Services.

3.2. Les mises à jour des présentes Conditions Générales seront communiquées moyennant un préavis de 14 (quatorze) jours (« **Délai de préavis** »), par communication directe au Client à l'adresse e-mail communiquée par celui-ci lors de son inscription et/ou de son adhésion au Service. À l'expiration du Délai de préavis, les modifications seront considérées comme entrées en vigueur et la version modifiée des Conditions Générales sera publiée sur le site Internet <https://eniplenitude.eu/content/dam/plenitude-uk/fr-potr/cgu-app.pdf>. Les Clients en seront informés par une communication dans l'Application.

3.3. En ce qui concerne les modifications et mises à jour des Tarifs, il convient de se reporter aux dispositions du document « *Annexe 1 : Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road* ».

3.4. En cas d'ajout, de mise à jour et/ou de modification des présentes Conditions Générales, y compris des modifications des Tarifs – sans

préjudice du droit des Clients de supprimer à tout moment leur compte depuis l'Application –, le Client aura le droit de résilier les présentes Conditions Générales, conformément aux modalités précisées à l'article 4 ci-après et dans le respect du Délai de préavis.

3.5. Le Client reconnaît et accepte que les modifications, ajouts et/ou mises à jour des présentes Conditions Générales seront réputés expressément acceptés par le Client si celui-ci ne résilie pas les présentes Conditions Générales avant l'expiration du Délai de préavis, soit dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de réception de la communication envoyée par Plenitude On The Road visée à l'article 3.2 ci-dessus.

3.6. Il est entendu que, si le Client résilie le Contrat à la suite de la modification, de l'intégration ou de la mise à jour des présentes Conditions Générales ou des Tarifs, il pourra, dans les limites prévues à l'article 4 ci-après, continuer à utiliser les Services jusqu'à ce que Plenitude On The Road procède à la suppression du compte.

4. DURÉE, RÉTRACTATION, RÉSILIATION ET RÉSOLUTION

4.1. Le présent Contrat est conclu au moment où il est accepté par le Client et est conclu pour une durée indéterminée.

4.2. Le Client peut, dans tous les cas, exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de son adhésion au présent Contrat (« **Délai de rétractation** »).

4.3. Sous réserve de son consentement exprès et de sa reconnaissance, le Client consommateur qui souhaite commencer à utiliser les Services pendant le Délai de rétractation sera tenu de payer les Services déjà fournis, conformément aux dispositions du document « *Annexe 1 : Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road* ».

4.4. Si le Client achète une carte prépayée « Card » (telle que définie à l'article 6.3, lettre c), ci-après) et exerce son droit de rétractation dans le Délai de rétractation courant à compter de l'achat, Plenitude On The Road remboursera le montant payé pour l'achat de la carte prépayée « Card », à condition que celle-ci n'ait pas été utilisée entre-temps, en tout ou en partie. Le Client ne sera pas remboursé s'il exerce son droit de rétractation après l'expiration du Délai de rétractation.

4.5. Si le Client achète une carte RFID « Plenitude On The Road » (telle que

définie à l'article 6.5 ci-après) et exerce son droit de rétractation dans le Délai de rétractation courant à compter de l'achat, Plenitude On The Road désactivera la carte RFID « Plenitude On The Road » et remboursera le montant payé pour son achat dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la date de la demande. À compter de la date de désactivation de la carte RFID « Plenitude On The Road », le Client ne pourra plus l'utiliser pour effectuer le paiement des Services, étant entendu qu'il pourra continuer à utiliser les Services au moyen des autres modes de paiement prévus à l'article 6.

4.6. Le droit de rétractation peut être exercé par le Client en envoyant à l'adresse support@service.emob.eniplenitude.com une communication dénuée d'ambiguïté par laquelle il exprime sa volonté d'exercer son droit de rétractation. Le Client recevra par e-mail une confirmation concernant le traitement de sa demande de rétractation. Dans les cas prévus aux articles 4.4 et 4.5 ci-dessus, sauf demande expresse du Client, son compte ne sera pas supprimé.

4.7. Sans préjudice de ce qui précède, le Client pourra résilier le présent Contrat à tout moment en cliquant sur le bouton prévu à cet effet « Supprimer le compte » dans l'Application, sur la page « Données du compte » et, en cas de difficulté à effectuer cette opération, en envoyant une demande expresse à support@service.emob.eniplenitude.com. À la suite de cette demande, Plenitude On The Road procédera à la suppression du compte dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de la demande de résiliation du Client. Dans ce cas, les montants correspondant aux Services utilisés jusqu'à la désactivation du compte seront facturés au Client.

4.8. En cas de résiliation à l'initiative d'un Client disposant d'une carte prépayée « Card » présentant encore un crédit ou n'étant pas encore arrivée à expiration, la résiliation prendra effet à compter du jour suivant la date d'expiration prévue de la carte prépayée « Card ». Plenitude On The Road procédera à la désactivation du compte dans un délai de 10 (dix) jours suivant son expiration. Dans ce cas, les montants relatifs aux Services utilisés jusqu'à la désactivation du compte seront facturés au Client, en appliquant le Tarif en vigueur au moment de l'utilisation des Services. Si, en revanche, le Client souhaite la suppression immédiate de son compte, quelle que soit la date d'expiration de la carte prépayée « Card », il devra l'indiquer expressément dans sa communication de résiliation envoyée à support@service.emob.eniplenitude.com.

4.9. La résiliation à l'initiative du Client ou la résolution du présent Contrat

entraîne la perte du statut de Client, la désactivation correspondante du compte ainsi que la fin automatique du Contrat et de toute relation consécutive et liée au Service.

4.10. Plenitude On The Road aura le droit de résoudre le présent Contrat avec effet immédiat conformément à l'article 1456 du Code civil italien dans les cas suivants :

- i. le Client manque à ses obligations de paiement ; ou
- ii. le Client utilise le Service en violation des présentes Conditions Générales et/ou des lois et réglementations applicables et/ou à des fins illicites et, en particulier, en violation des clauses suivantes : article 6 ; article 9 ; article 11 ; article 13.

4.11. Sans préjudice des dispositions de l'article 4.7 ci-dessus, Plenitude On The Road aura le droit de résoudre le présent Contrat conformément à l'article 1454 du Code civil italien, après mise en demeure d'exécuter les obligations dans un délai minimum de 15 jours.

4.12. Plenitude On The Road aura dans tous les cas le droit de suspendre le Service, après en avoir informé le Client, en cas de non-paiement ou de paiement partiel du montant correspondant, y compris pour une seule facture émise et impayée. **Le Service et la facturation seront réactivés une fois l'intégralité des factures impayées réglée.**

5. UTILISATION DU SERVICE ET TARIF DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

5.1. L'inscription du Client à l'Application Plenitude On The Road est gratuite.

5.2. L'utilisation du Service de recharge par le Client donne lieu au paiement d'un montant calculé sur la base des Tarifs choisis par le Client (à l'exception de l'Utilisateur Non Inscrit, qui pourra utiliser le Service de recharge exclusivement en appliquant le Tarif à la consommation). Les conditions applicables aux différents Tarifs proposés au Client sont décrites plus en détail dans le document intitulé « *Annexe 1 – Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road* », joint au présent Contrat. Les Tarifs de recharge sont également publiés au lien indiqué par Plenitude On The Road : <https://www.eniplenitude.fr/mobilite-electrique/tarifs>.

5.3. Le Client ne peut pas occuper les Stations de recharge Plenitude On

The Road et l'aire de stationnement correspondante pendant une durée supérieure à celle indiquée dans l'Application comme « stationnement gratuit ». La période de « stationnement gratuit » commence au moment où la fourniture d'énergie par la Station de recharge prend fin et dure 60 minutes. Au terme de cette période de « stationnement gratuit », un tarif de stationnement supplémentaire sera appliqué au Client. Uniquement dans le cas des Stations de recharge Quick d'une puissance jusqu'à 22 kW, le tarif de stationnement supplémentaire prévu en cas de dépassement de la période de « stationnement gratuit » ne s'applique pas pendant les heures nocturnes, soit de 23 h à 7 h.

5.4. Au terme de la période de « stationnement gratuit », la durée d'occupation de la Station de recharge Plénitude On The Road prise en compte pour l'application du tarif de stationnement supplémentaire court à compter de la fin de la période de « stationnement gratuit », telle que définie ci-dessus conformément à l'article 5.3, jusqu'au moment où le connecteur est retiré de la Station de recharge utilisée.

Le tarif de stationnement supplémentaire appliqué au Client pour les Stations de recharge Plénitude On The Road est calculé en appliquant un montant fixe pour chaque minute d'occupation de la Station de recharge et de l'aire de stationnement correspondante après la fin de la période de « stationnement gratuit ». Les montants fixes varient en fonction du type de prise utilisée et sont indiqués ci-dessous :

Type de Station de recharge	Euro	CHF*
Quick (CA jusqu'à 22 kW)	0,12 €/min	0,12 CHF/min
Fast (CC jusqu'à 99 kW)	0,20 €/min	0,20 CHF/min
Fast+ (CC jusqu'à 149 kW)	0,30 €/min	0,30 CHF/min
Ultrafast (CC supérieur à 150 kW)	0,30 €/min	0,30 CHF/min

* Applicable aux Stations de recharge situées en Suisse.

5.5. Plénitude On The Road se réserve le droit d'appliquer le tarif de stationnement supplémentaire décrit ci-dessus également dans le cas de recharges effectuées à un niveau de puissance inférieur au Niveau de

Puissance minimal tel que décrit à l'article 11.

5.6. L'heure de début de la fourniture du Service de recharge peut être affichée en temps réel dans l'Application, sur l'écran de la recharge en cours et, au terme de la session de recharge, également dans la section « Activité – Historique ».

5.7. Le non-paiement du tarif de stationnement supplémentaire pourra entraîner la suspension et/ou la résolution du Contrat conformément à l'article 4 et les montants correspondants seront recouvrés par Plenitude On The Road conformément à la loi.

5.8. En ce qui concerne les Stations de recharge de tiers, les conditions et les montants prévus pour l'application du tarif de stationnement supplémentaire ou de pénalités en raison de l'occupation des aires de stationnement correspondantes au-delà des délais prévus sont définis par les opérateurs propriétaires des Stations de recharge.

6. FACTURATION ET PAIEMENTS

6.1. Les factures adressées au Client indiquent les débits et/ou éventuels crédits, en précisant les Services utilisés par le Client. La facture est émise au format numérique, envoyée à l'adresse e-mail indiquée dans le Profil de facturation et archivée dans la section « Historique des factures » de l'Application. Le paiement peut être effectué via l'Application à l'aide des modes de paiement acceptés indiqués ci-dessous ainsi que dans la section de l'Application consacrée aux paiements. Sans préjudice des dispositions relatives à la préautorisation (voir art. 6.7), le montant dû par le Client à Plenitude On The Road est débité une fois le Service fourni.

6.2. Le Client peut sélectionner différents modes de paiement pour chaque Profil de facturation associé à son compte. Pour tous les Clients, le dernier mode de paiement associé à leur Profil de facturation est automatiquement considéré comme le mode de paiement privilégié pour le Service, sauf si le Client en indique ultérieurement un autre. Le Client ne peut pas sélectionner la Multicard Enilive comme mode de paiement privilégié pour le Service.

6.3. Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- a) **Carte de crédit ou de débit** fonctionnant sur les réseaux VISA, MASTERCARD, VPAY et MAESTRO. Le prestataire de services de paiement est Nexi ;

b) **Multicard Enilive** : moyen de paiement fourni par Enilive S.p.A. et soumis aux conditions générales d'utilisation établies par cette société. Il peut être configuré dans l'Application pour utiliser les Services.

i. Lors de la configuration de la carte Multicard Enilive, le numéro de la Multicard, le code PIN, l'éventuel code conducteur et le code fiscal doivent être saisis afin de vérifier la validité de la carte ;

ii. la carte Multicard Enilive peut être utilisée exclusivement auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road et des Stations de recharge de tiers situées en Italie et en République de Saint-Marin ;

iii. afin de finaliser le processus de dématérialisation de la Multicard ENILIVE, le Client devra effectuer une vérification via MFA (*Multi-Factor Authentication*). En cas d'échec du processus de vérification ou de problème lié à la Multicard Enilive, le Client devra contacter multicard.enipeople@enilive.com ;

iv. le Client peut supprimer à tout moment une Multicard associée à son Profil de facturation en accédant à la section correspondante de l'Application « Modes de paiement », dans la section « Profil utilisateur » ;

v. si le Client souhaite ajouter à nouveau une Multicard Enilive précédemment supprimée, il devra effectuer à nouveau la procédure de configuration décrite ci-dessus ;

vi. pour effectuer un paiement au moyen de la Multicard, il est nécessaire d'autoriser la transaction en saisissant le code PIN associé à la carte ;

c) **Carte prépayée « Card »** : moyen de paiement fourni par Plenitude On The Road contenant un montant prédéterminé permettant de créditer cette somme dans le « **Portefeuille** » présent dans l'Application.

i. Le crédit peut être utilisé dans les 6 mois suivant la date d'achat pour le paiement des Tarifs relatifs à l'utilisation du Service de recharge (tels que définis dans le document « *Annexe 1 – Tarifs d'utilisation du Service de recharge via l'Application Plenitude On The Road* »), exclusivement auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road et des Stations de recharge de tiers

situées en Italie et en République de Saint-Marin ;

ii. la carte prépayée « Card » peut être achetée exclusivement par les Utilisateurs Inscrits ayant sélectionné dans l'Application l'Italie ou la République de Saint-Marin comme pays principal de recharge. Les Utilisateurs Inscrits pourront choisir parmi différents montants de carte prépayée « Card » :

	CARD 50	CARD 100	CARD 150
	50 €	100 €	150 €
Valeur réelle	53 €	110 €	170 €

iii. la Card peut être achetée directement dans l'Application au moyen d'une carte de crédit. Une fois la Card achetée, elle pourra être utilisée en sélectionnant le Portefeuille comme mode de paiement. La date d'expiration correspondant au délai de 6 mois sera indiquée dans l'Application au moment de l'achat ;

iv. le Client peut également utiliser des cartes prépayées de montants et de durées de validité différents de ceux indiqués ci-dessus susceptibles d'être proposés par Plenitude On The Road ou par des tiers ;

v. à l'expiration du délai de 6 mois pendant lequel la Card doit être utilisée, correspondant à la date d'expiration indiquée dans l'Application, le crédit résiduel non utilisé présent dans le Portefeuille sera remis à zéro, ne pourra plus être utilisé et ne sera pas remboursé. Il est possible d'acheter d'autres Cards même si le crédit relatif à une Card précédemment achetée n'a pas encore expiré. Lorsque plusieurs Cards sont disponibles simultanément, le système de paiement de l'Application utilisera en priorité le crédit de la Card dont la date d'expiration est la plus proche.

6.4. En cas d'échec du paiement du Service, Plenitude On The Road informera le Client de l'impossibilité de débiter les montants dus au titre des Services utilisés et suspendra le Profil de facturation du Client jusqu'au règlement des sommes dues. Si l'impayé résulte d'un dysfonctionnement du réseau, Plenitude On The Road effectuera jusqu'à 4 nouvelles tentatives de débit en utilisant le même mode de paiement.

6.5. La carte RFID « Plenitude On The Road » constitue un moyen de démarrer et d'arrêter le Service de recharge et permet au Client de démarrer et de terminer la recharge en appliquant le Tarif sélectionné pour le Profil de facturation auquel elle a été associée. La carte RFID utilise les mêmes modes de paiement que l'Application, tels que décrits à l'article 6, mais le paiement par Multicard Enilive ne peut pas lui être associé.

6.6. La carte RFID peut être achetée exclusivement par les Utilisateurs Inscrits au prix indiqué dans la section correspondante de l'Application. Pour procéder à l'achat, l'Utilisateur Inscrit doit avoir saisi dans l'Application ses données de facturation et un mode de paiement valide. Pour pouvoir être activée et utilisée, la carte RFID doit être associée via l'Application à un Profil de facturation du Client. Si le Client ne dispose pas d'un mode de paiement valide dans l'Application, notamment en raison de l'expiration de la carte de débit/crédit associée au Profil de facturation, il ne pourra ni acheter ni utiliser la carte RFID.

6.7. Pour utiliser le Service de recharge, une préautorisation d'un montant maximal de 150 euros/150 CHF pourra être demandée sur la carte de crédit ou prépayée saisie par le Client dans l'Application. Au terme de la fourniture du Service de recharge, tout montant préautorisé excédant le coût du Service sera débloqué selon les délais prévus par les établissements bancaires.

7. COUPONS DE RÉDUCTION

7.1. Le Client peut bénéficier de réductions spécifiques offertes par Plenitude On The Road, par des sociétés du Groupe Eni ou par des tiers. Ces réductions pourront notamment être accordées par l'attribution au Client de Coupons/Vouchers ou de Cartes-cadeaux et/ou dans le cadre de promotions spécifiques. L'utilisation des réductions est régie par les conditions spécifiques prévues pour chaque initiative, qui seront dûment portées à la connaissance du Client.

8. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

8.1. Dans les limites maximales prévues par la loi applicable, sauf dans les cas où le fait dommageable est une conséquence immédiate et directe de l'action de Plenitude On The Road et est imputable à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de Plenitude On The Road, cette dernière ne sera pas responsable des dommages directs ou indirects, de

quelque nature que ce soit, non imputables à Plenitude On The Road, que le Client ou des tiers pourraient subir de quelque manière que ce soit dans le cadre de la fourniture des Services. La Société ne pourra pas non plus être tenue responsable des dommages directs ou indirects pouvant résulter de modifications des modalités, des horaires et des conditions de fourniture du Service, ainsi que de la suspension, de l'interruption ou, plus généralement, de l'indisponibilité du Service lui-même, y compris lorsque celle-ci ne concerne que certaines Stations de recharge, lorsqu'elle dépend des véhicules, des équipements technologiques, des systèmes informatiques ou de télécommunication ou, plus généralement, de toute cause imputable à des tiers.

8.2. En ce qui concerne l'affichage cartographique des Stations de recharge de tiers, Plenitude On The Road ne pourra pas être tenue responsable des dommages résultant d'une indication imprécise de l'emplacement géographique des Stations de recharge de tiers, ni de tout dommage direct ou indirect résultant de leur utilisation, celles-ci demeurant sous la responsabilité exclusive du fournisseur tiers.

En outre, Plenitude On The Road décline toute responsabilité en cas d'inexécution totale ou partielle des obligations assumées pour cause de force majeure, notamment, à titre indicatif et non exhaustif : actes de l'État et de l'Administration publique, actes des autorités publiques, restrictions légales, incendies, inondations, explosions, mobilisations, émeutes, grèves, conflits sociaux, pénurie d'électricité, interruption des lignes téléphoniques, pénurie de combustibles et autres événements similaires.

8.3. Dans tous les cas, dans les limites maximales prévues par la législation applicable, le Client décharge expressément Plenitude On The Road de toute responsabilité pour tout dommage de quelque nature que ce soit subi par le Client lui-même et/ou par des tiers dans le cadre de l'exécution du Contrat, qui ne résulte pas d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de Plenitude On The Road, mais qui est imputable à une faute intentionnelle ou à une négligence grave du Client.

8.4. Plenitude On The Road ou les Clients peuvent fournir des liens vers d'autres sites ou d'autres ressources du réseau Internet/Web. Le Client reconnaît et accepte que Plenitude On The Road ne peut en aucun cas être tenue responsable du fonctionnement de sites ou de ressources externes. Plenitude On The Road n'est pas tenue de contrôler et ne contrôle pas le contenu de ces sites et n'assume aucune responsabilité concernant le contenu et/ou le matériel, y compris publicitaire, diffusé sur ces sites ou ressources externes, ni concernant les produits ou services qui y sont proposés. Ces produits ou services ne peuvent en aucun cas être

considérés comme rattachés à Plenitude On The Road et le Client assume donc l'entière responsabilité des éventuels achats de ces produits ou services.

9. INTERDICTION DE REVENTE OU D'UTILISATION COMMERCIALE DES SERVICES

9.1. Le droit du Client d'utiliser les Services est personnel et incessible. Le Client n'est pas autorisé à revendre les Services ni à en faire quelque autre utilisation commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite de Plenitude On The Road.

10. INDEMNISATION ET GARANTIE CONTRE LES RÉCLAMATIONS

10.1. Le Client s'engage à utiliser les Services exclusivement à des fins licites et autorisées par les dispositions légales applicables, les usages et coutumes et les règles de diligence et, dans tous les cas, sans porter atteinte aux droits de tiers, en accordant une attention particulière aux dispositions relatives à la protection des données, aux lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle et industrielle et à la réglementation en matière de télécommunications. Le Client assume entièrement et exclusivement toute responsabilité concernant le contenu des messages et textes envoyés par lui-même ou en son nom à des tiers dans le cadre de l'utilisation des Services, reconnaît qu'il en est seul responsable et dégage Plenitude On The Road, ainsi que les entités qui lui sont liées, qui la contrôlent ou sont contrôlées par elle, ses représentants, ses employés ainsi que les partenaires de Plenitude On The Road, de toute demande consécutive de dommages-intérêts ou de recours. Le Client remboursera également à Plenitude On The Road tous les frais, y compris les frais juridiques, résultant de réclamations ou d'actions de tiers à son encontre pour des dommages causés par le Client ou par des personnes autorisées par le Client à accéder aux Services.

10.2. En relation avec ce qui précède, le Client s'engage à informer immédiatement Plenitude On The Road, à l'adresse e-mail support@service.emob.eniplenitude.com, de toute utilisation non autorisée de son compte par des tiers ou de toute autre violation de la sécurité dont il aurait connaissance, et s'engage dès à présent à indemniser et garantir Plenitude On The Road contre toute demande, y compris toute demande de dommages-intérêts, présentée et/ou résultant directement ou indirectement de l'utilisation non autorisée ou abusive de son compte par quiconque.

11. NIVEAU D'ÉNERGIE DISPONIBLE EN FONCTION DE LA PUISSANCE

11.1. Le niveau de puissance instantanée disponible auprès de chaque Station de recharge pourra atteindre un maximum correspondant à la valeur en kW indiquée dans l'Application (« **Niveau de Puissance maximal** »).

11.2. Pour utiliser correctement le Service de recharge, le Client doit définir un seuil minimum de puissance instantanée pouvant être absorbée par le véhicule, égal à au moins 1 kW (« **Niveau de Puissance minimal** »). Plenitude On The Road se réserve le droit de résoudre les présentes Conditions Générales, comme indiqué plus en détail à l'article 4.10 ci-dessus, et d'appliquer le tarif de stationnement supplémentaire visé à l'article 5 ci-dessus en cas de recharges effectuées à un niveau de puissance inférieur au Niveau de Puissance minimal.

11.3. Le Niveau de Puissance maximal indiqué dans l'Application pourrait ne pas être effectivement fourni pour des raisons techniques telles que, à titre indicatif et non exhaustif, la congestion du réseau ou d'autres causes de nature technique liées au véhicule, à l'état de la batterie, à l'infrastructure de recharge ou à la connexion au réseau.

11.4. Il est entendu que Plenitude On The Road ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fourniture d'un niveau de puissance inférieur au Niveau de Puissance maximal, même lorsque ce niveau est indiqué ou estimé dans l'Application.

12. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

12.1. Aux fins de la fourniture et de l'utilisation des Services, Plenitude On The Road traitera les données à caractère personnel des Clients conformément à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, y compris le Règlement (UE) 2016/679 (« **RGPD** »), et conformément à la Politique de confidentialité disponible dans la section correspondante de l'Application. Le traitement des données à caractère personnel des Clients sera effectué conformément aux informations relatives au traitement des données à caractère personnel fournies en application de l'article 13 du RGPD.

13. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1. Le Client reconnaît expressément que tous les droits de propriété

intellectuelle et/ou industrielle, y compris, à titre indicatif et non exhaustif, le savoir-faire, le code source, les logiciels, le matériel informatique, les projets, les applications, les brevets, les secrets industriels, les formules, les algorithmes, les modèles, les bases de données, les marques et autres éléments similaires relatifs aux Services, à l'Application, au site Internet de [PLENITUDE](#), aux données et aux autres éléments rattachés à Plenitude On The Road ou mis à la disposition du Client par Plenitude On The Road en vertu du présent Contrat sont et demeurent la propriété exclusive de Plenitude On The Road et des entités dont elle est légitimement licenciée.

13.2. Il est expressément interdit au Client de reproduire, copier, modifier, vendre, céder, concéder sous licence, apporter, transférer à des tiers et/ou créer des œuvres au moyen de tout droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle de Plenitude On The Road, ainsi que de permettre à des tiers de le faire par l'intermédiaire du Client ou de son dispositif électronique et de son compte Plenitude On The Road. Enfin, le Client reconnaît que tous les contenus, notamment les logiciels, images, éléments graphiques, photographies, musiques, sons, vidéos, textes, données, etc., diffusés dans le cadre de la correspondance promotionnelle susceptible d'intervenir entre le Client et les tiers faisant la promotion de leurs produits au moyen du service « web mail », sont protégés par les dispositions en vigueur en matière de droits d'auteur, de marques, de marques de service, de brevets et d'autres droits de propriété et lois applicables.

13.3. La section « Explorer » de l'Application est mise en œuvre au moyen des services de cartographie Mapbox, notamment des interfaces de programmation d'applications (API). L'utilisation de Mapbox par le Client est soumise aux termes et conditions des services fournis par Mapbox.

14. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

14.1. Les présentes Conditions Générales sont soumises à la législation italienne. Restent applicables aux Clients qui sont également des consommateurs au sens du décret législatif italien n° 206/2005, tel que modifié et complété ultérieurement – « **Code de la consommation** » –, et dont la résidence habituelle ne se trouve pas en Italie, les dispositions éventuellement plus favorables et impératives prévues par la législation du pays dans lequel se trouve leur résidence habituelle.

14.2. Le Tribunal de Milan est compétent pour tout litige susceptible de survenir concernant l'application, l'exécution et l'interprétation du présent Contrat. Dans tous les cas, conformément aux dispositions légales en vigueur, lorsque le Client est un consommateur au sens du Code de la

consommation, tout litige relatif à l'application, à l'exécution et à l'interprétation du présent Contrat relève de la compétence du tribunal du lieu où le Client réside ou a élu domicile.

15. RÈGLEMENT ALTERNATIF DES LITIGES

15.1. Plenitude On The Road informe le Client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation que, s'il a présenté une réclamation à Plenitude On The Road à la suite de laquelle le litige n'a pas pu être résolu, il pourra soumettre le règlement amiable du litige par voie de conciliation à RisolviOnline, un service indépendant et institutionnel fourni par la Chambre d'arbitrage de la Chambre de commerce de Milan. Pour plus d'informations sur le règlement de RisolviOnline ou pour présenter une demande de conciliation, le Client peut consulter le site risolvionline.com.

15.2. À titre d'alternative aux dispositions de l'article 15.1 ci-dessus, Plenitude On The Road informe également le Client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation qu'une plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>, dite « Plateforme ODR », a été mise en place. Au moyen de la plateforme ODR, le Client pourra consulter la liste des organismes ADR, trouver le lien vers le site Internet de chacun d'eux et engager une procédure de règlement en ligne du litige auquel il est partie. L'adresse e-mail de Plenitude On The Road à indiquer sur la plateforme ODR est la suivante : ontheroad@pec.emob.eniplenitude.com.

15.3. Le Client ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation et résidant dans un État membre de l'Union européenne autre que l'Italie peut également avoir accès, pour tout litige relatif à l'application, à l'exécution et à l'interprétation des présentes Conditions Générales, à la procédure européenne instituée pour les litiges de faible importance par le Règlement (CE) n° 861/2007 du Conseil du 11 juillet 2007.

15.4. Sont en tout état de cause préservés les droits des Clients ayant la qualité de consommateurs au sens du Code de la consommation de saisir le tribunal ordinaire compétent pour tout litige découlant des présentes Conditions Générales, quel que soit le résultat de la procédure de règlement extrajudiciaire, ainsi que, lorsque les conditions sont réunies, d'engager une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges, notamment en recourant aux procédures visées à la Partie V, Titre II-bis du Code de la consommation, intitulée « **Règlement extrajudiciaire des litiges** ».

16. ASSISTANCE ET RÉCLAMATIONS

16.1. Il est possible de demander des informations, d'envoyer des communications ou de présenter des réclamations à Plenitude On The Road selon les modalités suivantes :

- i. via l'Application, en accédant à la section consacrée au Service Clients ;
- ii. en envoyant un e-mail à support@service.emob.eniplenitude.com ;
- iii. en appelant le numéro de téléphone suivant, disponible 24 h/24 : +39-0230329064.

16.2. Plenitude On The Road répondra aux réclamations par e-mail dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de leur réception.

17. CLAUSES ABUSIVES

17.1. Les parties déclarent expressément accepter le contenu des articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 14 et 15.

ANNEXE 1 :

TARIFS D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE VIA L'APPLICATION PLENITUDE ON THE ROAD

Le présent document, joint aux Conditions Générales régissant la fourniture des Services par Plenitude On The Road S.r.l. via l'Application, décrit et régit les Tarifs éventuellement applicables à l'utilisation du Service de recharge des véhicules électriques auprès des Stations de recharge publiques compatibles avec le Service de recharge, auxquelles le Client peut accéder via l'Application ou au moyen de la carte RFID associée à son profil.

1. DÉFINITIONS

1.1. Dans le présent document, les mots et expressions commençant par une majuscule, sauf définition contraire, auront la signification qui leur est attribuée dans les Conditions Générales, dont le présent document constitue une Annexe et fait partie intégrante et substantielle.

2. TARIFS D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE

2.1. L'utilisation du Service de recharge donne lieu au paiement d'un montant calculé sur la base du Tarif choisi par le Client. Ce montant est tout compris et inclut l'ensemble des frais liés à l'utilisation du Service de recharge par le Client, ainsi que toutes les taxes que la législation applicable permet de répercuter.

3. TARIF À LA CONSOMMATION

3.1. Le tarif à la consommation correspond au prix en euros (ou dans une autre devise)/kWh appliqué au Client pour l'utilisation du Service de recharge auprès des Stations de recharge (« **Tarif à la consommation** »).

3.2. Le montant appliqué au Client au titre de l'utilisation du Service de recharge est calculé en multipliant les kWh fournis par le Tarif à la consommation publié dans l'Application pour la Station de recharge sélectionnée par le Client. Le Tarif à la consommation peut varier en fonction du type de prise choisi par le Client parmi les différentes options disponibles, à savoir Quick (CA), Fast (CC), Fast+ (CC) et Ultrafast (CC).

3.3. Le Tarif à la consommation appliqué au titre de l'utilisation du Service

de recharge peut varier en fonction de la Station de recharge choisie par le Client parmi celles disponibles dans l'Application. À cet égard, il est précisé que le montant des Tarifs à la consommation appliqués au titre de l'utilisation du Service de recharge auprès des Stations de recharge de tiers est dans tous les cas déterminé par Plenitude On The Road. Ce montant peut différer : **i)** du Tarif à la consommation appliqué au titre de l'utilisation du Service de recharge auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road, y compris en ce qui concerne la structure tarifaire, puisque des frais d'activation de la recharge ou d'occupation de la Station de recharge de tiers peuvent être appliqués ; et **ii)** des tarifs appliqués par les opérateurs tiers aux recharges effectuées auprès de leurs propres Stations de recharge, selon les modalités définies par ces opérateurs.

4. ABONNEMENTS

4.1. En plus du Tarif à la consommation, l'Utilisateur Inscrit peut choisir d'utiliser le Service de recharge en souscrivant à l'une des formules d'abonnement soumises au paiement d'un montant fixe récurrent (« **Abonnement** »).

4.2. Chacune des formules d'Abonnement de Plenitude On The Road permet exclusivement aux Utilisateurs Inscrits disposant d'un Profil de facturation privé et ayant sélectionné l'Italie dans l'Application comme « pays principal de recharge » d'acquérir une quantité déterminée de kWh pouvant être utilisée pour bénéficier du Service de recharge auprès de types spécifiques de Stations de recharge (Quick, Fast ou Ultrafast), selon le cas, exclusivement sur le réseau détenu par Plenitude On The Road ou également sur les réseaux détenus par des tiers. Les différentes formules d'Abonnement et leur périmètre respectif sont décrits ci-dessous :

- **Abonnement Smart Road** : formule d'abonnement qui, moyennant le paiement par l'Utilisateur Inscrit d'une mensualité de 45 €, comprend une quantité mensuelle de 100 kWh pouvant être utilisée, via l'Application ou la carte RFID, pour bénéficier du Service de recharge exclusivement auprès des Stations de recharge Plenitude On The Road de type Quick (CA jusqu'à 22 kW) disponibles en Italie et en République de Saint-Marin ;
- **Abonnement Fast Road** : formule d'abonnement qui, moyennant le paiement par l'Utilisateur Inscrit d'une mensualité de 83 €, comprend une quantité mensuelle de 150 kWh pouvant être utilisée, via l'Application ou la carte RFID, pour bénéficier du Service de recharge exclusivement auprès des Stations de recharge Plenitude

On The Road de tout type – Quick (CA jusqu'à 22 kW), Fast (CC jusqu'à 99 kW), Fast+ (CC jusqu'à 149 kW) et Ultrafast (CC supérieur à 150 kW) – disponibles en Italie et en République de Saint-Marin ;

- **Abonnement Open Road** : formule d'abonnement qui, moyennant le paiement par l'Utilisateur Inscrit d'une mensualité de 150 €, comprend une quantité mensuelle de 200 kWh pouvant être utilisée, via l'Application ou la carte RFID, pour bénéficier du Service de recharge auprès des Stations de recharge Plénitude On The Road et des Stations de recharge de tiers de tout type – Quick (CA jusqu'à 22 kW), Fast (CC jusqu'à 99 kW), Fast+ (CC jusqu'à 149 kW) et Ultrafast (CC supérieur à 150 kW) – disponibles en Italie et en République de Saint-Marin.

4.3. Il est précisé que les kWh inclus dans l'Abonnement souscrit par le Client qui n'ont pas été utilisés pendant le mois de validité dudit Abonnement ne pourront plus être utilisés pour bénéficier du Service de recharge et seront donc perdus. Si, au cours du mois de validité de l'Abonnement, l'Utilisateur Inscrit effectue des recharges entraînant une consommation supérieure à la quantité mensuelle de kWh prévue par la formule d'Abonnement choisie, la consommation excédentaire sera facturée selon le Tarif à la consommation, sauf si le Client souscrit à une nouvelle formule d'Abonnement après avoir résilié la précédente conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

4.4. Si l'Utilisateur Inscrit modifie dans l'Application le « pays principal de recharge » après avoir souscrit à l'Abonnement, celui-ci restera actif et continuera à faire l'objet d'un renouvellement automatique, sauf dénonciation conformément aux dispositions ci-après. L'Abonnement est conclu pour une durée d'un mois et est donc valable à compter de la date de souscription jusqu'au même jour du mois suivant celui de la souscription. À la fin de chaque mois de validité de l'Abonnement, celui-ci sera automatiquement renouvelé aux mêmes conditions, sauf dénonciation. La dénonciation doit être effectuée au plus tard le dernier jour du mois de validité de l'Abonnement, calculé à compter de la date d'activation ou du dernier renouvellement de l'Abonnement, en cliquant sur le bouton prévu à cet effet sur l'écran de détail « Gérer l'abonnement » de l'Abonnement actif. En cas de dénonciation, le Client pourra continuer à utiliser les kWh restants jusqu'à l'expiration de la période de validité de l'Abonnement en cours.

4.5. Jusqu'au dernier jour du mois de validité de l'Abonnement, le Client pourra également demander à modifier la formule d'Abonnement

souscrite (par exemple, passer de Smart Road à Fast Road). Dans ce cas, le changement d'Abonnement prendra effet à compter du premier jour suivant la fin de la période de validité de la précédente formule d'Abonnement.

4.6. Les Abonnements ne peuvent pas être souscrits au moyen d'une Multicard Enilive, d'une Card ou du Portefeuille.

5. DROIT DE RÉTRACTATION RELATIF AUX ABONNEMENTS

5.1. Lorsque le Client souscrit à l'un des Abonnements, l'Abonnement sélectionné ne sera activé qu'à l'expiration d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de l'Abonnement, conformément à l'article 52, alinéa 1, du Code de la consommation, afin de permettre l'exercice du droit de rétractation (« **Délai de rétractation** »). Dans ce cas, si le droit de rétractation est exercé pendant le Délai de rétractation, Plenitude On The Road remboursera intégralement au Client le montant payé au titre de la mensualité.

5.2. Si, en revanche, lors de la souscription ou ultérieurement, le Client demande l'activation immédiate de l'Abonnement conformément à l'article 51, alinéa 8, du Code de la consommation, l'Abonnement sera activé immédiatement à la suite de la demande et le Client pourra commencer à l'utiliser pendant le Délai de rétractation. Dans ce cas, si le Client exerce par la suite son droit de rétractation, Plenitude On The Road, conformément à l'article 57, alinéa 3, du Code de la consommation, remboursera le montant payé au titre du montant fixe récurrent lors de la souscription à l'Abonnement sélectionné par le Client, après déduction de la valeur correspondant aux kWh effectivement utilisés jusqu'au moment où le droit de rétractation est exercé.

À titre purement illustratif : si le Client souscrit à l'Abonnement « Open Road » et demande son activation immédiate, il paiera un montant fixe récurrent de 150 € et pourra immédiatement commencer à utiliser les 200 kWh prévus par l'Abonnement. Si le Client exerce son droit de rétractation après avoir utilisé 10 kWh, un montant de 142,50 € lui sera remboursé selon le calcul suivant :

- $150 \text{ €} / 200 \text{ kWh} = 0,75 \text{ €/kWh}$
- $0,75 \text{ €/kWh} \times 10 \text{ kWh} = 7,50 \text{ €}$
- $150 \text{ €} - 7,50 \text{ €} = 142,50 \text{ € de remboursement}$

Le Client recevra donc un avoir et une facture de régularisation confirmant le remboursement effectué.

5.3. Le Client pourra exercer son droit de rétractation en cliquant sur l'écran de détail « Gérer l'abonnement » de l'Abonnement actif, où il trouvera l'option « Je souhaite exercer mon droit de rétractation – remplir le formulaire de demande ».

6. DROIT DE RÉSILIATION

Le Client pourra à tout moment résilier son Abonnement en cliquant sur l'écran de détail « Gérer l'abonnement » de l'Abonnement actif, où il trouvera l'option « Résiliation ».

La résiliation de l'Abonnement prendra effet immédiatement et le Client perdra les éventuels kWh restants, sans droit au remboursement du montant déjà payé.

En cas de résiliation de l'Abonnement en cours, le Client pourra immédiatement souscrire à une nouvelle formule d'Abonnement sans devoir attendre la date d'expiration mensuelle de la précédente formule d'Abonnement.

7. MODIFICATION DES TARIFS

7.1. Plenitude On The Road se réserve le droit de mettre à jour, de compléter et/ou de modifier la présente Annexe pour des motifs légitimes, notamment : **a)** des raisons d'intérêt public et/ou de sécurité ; **b)** des raisons liées à la bonne exécution, y compris à la suite d'une modification intervenue, d'obligations législatives et/ou réglementaires ; **c)** des raisons liées à la mise en œuvre de mises à jour et d'améliorations techniques des Services et de l'Application, y compris toute mise à jour technique de l'Application ; **d)** des raisons techniques, organisationnelles et/ou commerciales rendant nécessaires des modifications sans lesquelles Plenitude On The Road ne serait pas en mesure de continuer à fournir les Services faisant l'objet des présentes Conditions Générales ; **e)** des raisons liées à l'évolution des conditions du marché et des hypothèses économiques/commerciales prises comme référence pour définir les conditions de fourniture du Service de recharge.

7.2. Les modifications apportées au présent document seront communiquées moyennant un préavis d'au moins 14 (quatorze) jours (« **Délai de préavis** »), par publication sur le site Internet

<https://eniplenitude.eu/content/dam/plenitude-uk/fr-potr/cgu-app.pdf>, par communication dans l'Application ainsi que par communication directe au Client à l'adresse e-mail communiquée par celui-ci lors de son inscription et/ou de son adhésion au Service.

7.3. Si Plenitude On The Road modifie ou met à jour les dispositions applicables aux Abonnements, elle en informera les Clients par publication sur le site Internet <https://eniplenitude.eu/content/dam/plenitude-uk/fr-potr/cgu-app.pdf>, par communication dans l'Application et à l'adresse e-mail communiquée par les Clients lors de leur inscription à l'Application, moyennant un préavis de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur desdites modifications. Le droit du Client de mettre fin au renouvellement de l'Abonnement conformément à l'article 4.4 de la présente Annexe relative aux Tarifs et d'exercer son droit de résiliation selon les modalités prévues à l'article 4.7 des Conditions Générales demeure inchangé.

8. FRÉQUENCE DE FACTURATION

8.1. Pour les recharges effectuées en appliquant le Tarif à la consommation, la facture est émise et envoyée au Client au terme de la fourniture du Service de recharge et comprend les montants dus au titre de l'utilisation du Service de recharge ainsi que les éventuels frais supplémentaires correspondant aux tarifs de stationnement supplémentaire appliqués conformément à l'article 5.3 des Conditions Générales du Contrat.

8.2. En ce qui concerne les Abonnements, la mensualité sera facturée lors de la première souscription puis à chaque renouvellement ultérieur.

Le détail des Tarifs applicables peut être consulté dans la section dédiée de l'Application.